

Image not found or type unknown



Rétrogradation ? droit du travail

Par **Alain19**, le **29/11/2019** à **13:13**

Bonjour,
Je travaille dans un garage depuis 19 ans. On m'a nommé chef d'atelier depuis 1 an, et signé un avenant avec nouvelles tâches : devis, facture, ...
Mon patron m'a dit qu'il allait nommer un nouveau chef et moi je repartirais à l'atelier. Dans mon avenant que j'ai signé, il y a une phrase qui dit : " cette définition de fonction peut évoluer en fonction des besoins du service et sans délai ".
Ma question est : A-t'il le droit ?
Merci de votre réponse.

Par **morobar**, le **30/11/2019** à **10:22**

Bonjour,
Non.
Cette modification du contrat de travail doit emporter l'accord du salarié.